

■ Dégradations...

De nombreuses dégradations ont été constatées sur le City Stade et les vestiaires. En plus, des coûts financiers importants qui résultent de la réparation ou du remplacement des biens endommagés, les dégradations volontaires ont un impact négatif sur notre environnement et pénalisent l'ensemble des utilisateurs de ces biens. Aussi, la mairie se réserve le droit de fermer ces installations en cas de récidive et d'engager des poursuites judiciaires.

Agenda juillet/août

■ Programme du 14 juillet 2023

11h45 Commémoration : rassemblement au monument aux morts et dépôt de gerbe. La population est invitée à se rassembler nombreuse pour cette cérémonie. Apéritif offert à l'Espace Clairet.

13h00 Déjeuner : sous forme de buffet, à l'Espace Clairet (**voir bulletin d'inscription ci-joint**). Pensez à apporter vos assiettes, couverts et verres. Nombre limité de personnes. Buffet gratuit pour les habitants de Luray. Pour les extérieurs, 20€/personne. Le traditionnel banquet sera servi par vos élus. Il sera suivi pour ceux qui le désirent d'une après-midi récréative avec jeux à disposition (carte, scrabble, jeux en extérieur). La soirée s'achèvera vers 17h30 par un apéritif.

■ Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée le **vendredi 14 et samedi 15 juillet**, puis pour les congés d'été du **24 juillet au 15 août inclus**.

■ Mairie - Fermetures exceptionnelles

La mairie sera exceptionnellement fermée le **samedi 15 juillet 2023**, ainsi que le **samedi 12 août 2023**.

Agenda septembre

■ CLAP - Loto

Dimanche 3 septembre 2023, le CLAP organise un LOTO à l'espace Clairet. Ouverture des portes à 13h00 et début des jeux à 14h00. Réservation possible auprès de Mmes Lemarié au 06 87 59 51 49 ou Bordes au 06 67 16 35 34.

■ Théâtre

Dimanche 17 septembre 2023 à 15h00, la compagnie Mis'entroupe présentera à l'espace Clairet, « Les œufs de l'autruche ». Réservez d'ores et déjà vos places, **via le bulletin d'inscription joint** (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, sous enveloppe, avec le chèque à l'ordre du Trésor Public).

Tarifs : 8€/personne en pré-inscription. 10€/personne sur place (dans la limite des places disponibles).

Luray



Juillet/Août 2023



Parole d'élus

Nous sommes à quelques jours de la fin de l'année scolaire 2022/2023 et la municipalité prépare déjà la rentrée 2023/2024.

Les modalités d'**inscription pour les activités périscolaires** (garderie du matin, étude et activités du soir) restent identiques à celles de l'année dernière :

- les dossiers pour les inscriptions ont déjà été distribués début juin par les professeurs des écoles. Ils sont à remettre impérativement en mairie **avant le 1^{er} juillet**. Au-delà de cette date, les inscriptions ne seront pas prises en compte ;
- une réponse sera donnée par mail à toutes les demandes ;
- et vous devrez inscrire vos enfants en mairie et effectuer le règlement **avant le 15 août**.

Pour les **inscriptions à la cantine**, les modalités restent les mêmes, mais la réservation finale s'opérera dorénavant sur le portail famille (voir rubrique : Portail famille).

Concernant la vie de l'école, nous vous informons du départ de trois enseignantes : Mmes Acher, Jégou et Raoul ; nous les remercions pour leur travail et leur implication.

La municipalité souhaite tout particulièrement remercier Mme Acher pour ces 18 années passées à l'école Jules Ferry où son investissement et son dévouement ont été sans faille.

Enfin, nous souhaitons aux enfants de l'école de très bonnes vacances à venir, ainsi qu'aux luraysiennes et luraysiens

Très bel été et bonnes vacances.

Mme Hervier & M. Avenard

■ Portail famille

Dès la rentrée scolaire 2023/2024, les parents d'élèves pourront réserver ou annuler les repas cantine de leurs enfants sur tablette, smartphone... (en respectant le délai imparti de 48h00).

Les factures cantine seront à régler au mois échu.

Les historiques de factures seront consultables en ligne.

Pour bénéficier de ce nouveau service à la population, un compte citoyen sera à créer après attribution d'un code abonné famille qui sera communiqué par mail à chaque famille (vérifier que le mail ne soit pas dans les SPAM. Intitulé de l'expéditeur : « nepasrepondre@gestionenfance.com »).

A noter que durant l'année scolaire, ce nouveau dispositif sera étendu à toutes les activités périscolaires (garderie du matin, étude et activités du soir).

■ Ecole Jules Ferry

Visite de l'école

Les nouveaux élèves pour la rentrée 2023-2024, sont invités avec leurs parents, **lundi 3 juillet 2023** à 18h00, pour une visite de l'école avec les maîtresses.

Rentrée scolaire 2023-2024

Sur le sable, dans les vagues, en ballade ou en visite... N'oubliez pas que la rentrée scolaire a lieu le **lundi 4 septembre 2023**. Bonnes vacances !

Emploi civique

Vous avez entre 18 et 25 ans, l'école recherche un service civique pour une durée de 10 mois (contrat de 24 heures hebdomadaires). Vos principales missions seront :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ;
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- en école maternelle, contribuer particulièrement à l'apprentissage de la langue dans les activités proposées.

Si cette offre d'emploi vous intéresse, merci de prendre contact auprès de
Mme Cynthia Acher - Directrice au 02 37 46 24 57
ou par mail ce.0280768H@ac-orleans-tours.fr

■ Linead - Abonnement scolaire 2023-2024

La plateforme d'abonnement (et réabonnement) pour l'année scolaire 2023-2024 est ouverte depuis jeudi 15 juin.

Les familles doivent impérativement faire leur demande sur le site linead.fr au plus tard le **lundi 31 juillet 2023**.

Informations et contact : www.linead.fr ou au 02 37 42 10 10

■ Fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et tout particulièrement pour les personnes les plus fragiles : personnes âgées, personnes malades sous traitement médical ou en situation de handicap, femmes enceintes, enfants et nourrissons. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. N'hésitez pas à prendre toutes les précautions avant les premiers signes de souffrance corporelle, même s'ils vous paraissent insignifiants !

Pendant les fortes chaleurs, protégez-vous en adoptant les gestes suivants :

- restez au frais ;
- buvez régulièrement de l'eau et évitez l'alcool ;
- mangez en quantité suffisante ;
- donnez et prenez des nouvelles de vos proches : restez en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles (proches, amis, voisins).
- préférez des activités sans efforts et en cas de malaise, appelez le 15.

Par ailleurs, veillez à maintenir votre logement au frais en fermant les volets la journée et en aérant la nuit.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public : **Canicule info service 0800 06 66 66**. Joignable du lundi au samedi de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France), cette plateforme permet également d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15805>

■ Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables** de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- **les samedis** de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- **les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00.

Gazon : En période de canicule, évitez de tondre votre gazon. Une hauteur de 8 à 9 cm protégera davantage votre sol de la chaleur et l'évaporation sera moins importante. Votre sol pourra ainsi « s'auto-ombrer », les brins d'herbe retenant mieux la rosée du matin.

Haies : L'office français de la biodiversité (OFB) encourage les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres de début mars à fin août « pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie ».